

CTSD du 31 05 2018

Présents : Le DASEN, Mme la Secrétaire générale, Responsable 1<sup>er</sup> degré, IEN Vittel, Golbey, St Dié.

FSU (3), UNSA (1), FO (1), SGEN (1)

Déclarations préalables :

- FSU : lire la déclaration jointe. La FSU a profité de l'occasion qui lui était donnée lors de ce CTSD pour lire le bulletin municipal d'une commune qui a dû fusionner deux écoles maternelles. Il est dit textuellement que la municipalité a été placée devant ce choix : « ou vous fusionnez, ou il y aura un retrait de poste sur la commune ! » Mr le Maire, comme l'avait évoqué la FSU, parle bien d'un « deal ».
- Mr le Directeur Académique n'accepte pas cette formulation et a contesté de manière très véhémente cette interprétation sur la façon d'agir de son administration. Il n'en reste pas moins que c'est un ressenti partagé par de nombreux interlocuteurs.
- Les autres organisations syndicales n'ont pas de déclaration.

Ordre du jour :

Le PV du précédent CTSD est approuvé à l'unanimité.

Rythmes scolaires :

Seule une dizaine de communes resteront aux 9 demies journées l'an prochain. Il n'y aura plus qu'un seul fonctionnement sur Epinal. Il reste deux communes où le retour sur 4 jours n'est pas encore validé suite à des problèmes de transport scolaire.

Fonctionnement des moyens de remplacement :

L'administration a souhaité formaliser le fonctionnement. L'intitulé ZIL et BZ est maintenu, mais les missions qui étaient : remplacement court et dans la zone de l'école de rattachement pour les ZIL peuvent être celles des BZ. Il va de soit que l'engagement de l'administration est de faire au moins coûtant et au moins fatiguant pour les collègues remplaçants. De fait les interventions dans les circonscriptions limitrophes resteront l'exception. C'était déjà le cas actuellement. Leur gestion reste au niveau de la circonscription.

Les missions des BFC restent inchangées sous réserve qu'il n'y ait pas de manque de remplaçants ZIL et BZ. Leur gestion reste départementale.

Le fonctionnement du remplacement est étroitement lié à la situation du département face au nombre d'enseignants. Si le département manque de personnels et est dans l'incapacité de recruter des listes complémentaires ou pire des contractuels, ce sont autant de postes occupés par des remplaçants.

Point carte scolaire :

Deux points traités :

L'implantation officielle des 5 postes ruralité octroyés l'an passé par le ministère avec une modification concernant celui du Ban de Sapt déplacé à La Voivre Centre.

Information, concernant la fermeture par la communauté de commune, de l'école de Provenchères-les-Darney. L'administration a transféré le poste à Dombrot le Sec.

Questions diverses :

Le Directeur Académique annonce un recrutement d'EFS équivalent à l'an passé entre 35 et 40. Il n'a pas souhaité communiquer sur l'état des moyens dans le département et nous pensons que le recours aux listes complémentaires et peut-être aux contractuels seront encore d'actualité à la rentrée prochaine.

Cette situation nous fait craindre aussi pour l'ouverture d'aides pédagogiques à la rentrée car si le département est en déficit de collègues le DASEN n'en fera pas.

Un débat tendu a été mené sur le déroulement des APC à la rentrée. Plusieurs IEN ont fait parvenir un note de service parlant d'un temps de souffle entre la classe et les APC. La question a été posée de savoir sur quel contingent des 108h récupérer ce temps. Le DASEN nous a répondu que c'est vraiment petit que de se soucier de ce genre de sujet. Néanmoins, Il se pose un problème de responsabilité sur ce laps de temps. Pour le Directeur Académique, on peut enchaîner classe et APC sans pause : « les élèves ne sont pas fatigués à ce point ... » !

Pour la FSU, il faut intégrer ce temps de pause dans l'APC !!!!!